# **Procédure C4**

## **Devis SDEG**

> 36 kVA jusqu'à 250 kVA

Retour signé au SDEG

#### **Lancement Etude**

3 mois de délai minimum

R323-25 : accord technique des différents concessionnaires (Permis de construire réseau)

Un <u>devis ENEDIS</u> vous est envoyé pour la fourniture de la platine C4
La pose est réalisée par le SDEG

### **Facture SDEG**

À régler avant travaux SDEG

Vous devez prendre contact avec le fournisseur de votre choix (liste disponible sur le site www.cre.fr) pour l'établissement d'un contrat de fourniture et la demande de mise en service, 10 jours au moins avant votre date souhaitée.

#### **Travaux SDEG**



A la mise en service par ENEDIS, une attestation de consuel sera réclamée (à remettre en main propre au technicien)

C4 

□ le SDEG vous communiquera un numéro

IDC nécessaire à vos demandes avec votre

fournisseur d'électricité.